



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

défense et usage

Question écrite n° 50073

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée de la francophonie, sur les conclusions du rapport d'information de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale visant à insuffler une ambition francophone. Ce rapport souligne que la langue française peut être une composante majeure du plurilinguisme mondial. En effet, le contexte géopolitique actuel est porteur d'un possible renouveau pour la francophonie à condition de s'unir autour de notre langue. Sans cette unité, un effacement progressif de la francophonie serait susceptible de se produire. Dans cette période charnière, l'auteur du rapport préconise de traiter comme un enjeu prioritaire, la question de la formation des professeurs de français et de leur renouvellement. Il lui demande de lui indiquer si le Gouvernement entend donner une suite favorable à cette proposition.

Texte de la réponse

M. Frédéric Lefebvre a bien voulu appeler l'attention de la ministre déléguée en charge de la Francophonie auprès du ministre des Affaires étrangères sur la question de la formation des professeurs de français et de leur renouvellement. La formation des enseignants de et en français ainsi que leur renouvellement constitue l'un des axes fondamentaux de la coopération éducative et linguistique de la France et du plan de relance de la francophonie présenté par la ministre déléguée à la Francophonie en conseil des ministres en octobre 2012. Car il en va à la fois de la performance des politiques éducatives des pays francophones concernés et de l'avenir de la francophonie à l'échelle internationale. C'est ainsi qu'en zone francophone plusieurs projets ont été mis en place en vue d'appuyer la formation des enseignants, en particulier le projet sur fonds de solidarité prioritaire « 100 000 professeurs pour l'Afrique », qui bénéficie directement aux systèmes éducatifs des pays africains et aux enseignants. D'un montant d'1M d'euros, ce projet a pour objectif de renforcer les dispositifs de formation initiale des professeurs de français du primaire et du secondaire à travers le soutien à la modernisation des départements de français des universités et des instituts supérieurs de formation (séminaires sur place, télé-enseignement, stages en France), d'améliorer la formation continue des enseignants de français du secondaire (général et professionnel) à travers un soutien aux centres régionaux de formation, l'organisation de séminaires nationaux et l'usage systématisé de l'enseignement en ligne, et d'appuyer enfin la formation des professeurs de français qui enseignent dans des structures administratives tels que des centres de langue pour la fonction publique. Ce projet, novateur puisqu'il met en place des outils de formation à distance libres de droit, gratuits et facilement exploitables en version numérique et en version CD, permettra d'avoir un effet démultiplicateur et servira l'ensemble des communautés d'enseignants. En cours de mise en oeuvre, les dispositifs créés seront en 2016, à l'issue du FSP, ouverts à l'ensemble des systèmes éducatifs du monde et des enseignants. Par ailleurs, ce FSP est complété par quatre nouveaux projets-pays, à Madagascar (« Appui à l'enseignement du et en Français ») pour 1,2M euros, aux Comores (« Appui au français aux Comores ») pour 1M euros, au Maroc (« Appui à la formation des formateurs de français dans les centres régionaux des métiers de l'éducation et de la formation ») pour 800 000 euros, et au Mali (« Solidarités francophones au Mali ») pour 950 000 euros. En zone non francophone, il s'agit pour nos services de coopération éducative et linguistique d'inciter les autorités

éducatives à développer des départements de français au sein des universités ou de soutenir les départements existants jusqu'au niveau des écoles doctorales, afin de constituer des filières de formation initiale. Ces actions de plaidoyer et d'expertise, qui constituent un axe essentiel pour nos services de coopération, sont financées sur les crédits postes et font appel à l'expertise de nos partenaires, tels le Centre international d'Etudes pédagogiques de Sèvres, le CAVILAM, le Centre de linguistique appliquée de Besançon... Certains postes mettent en place des dispositifs de formation innovants, comme en Inde où, pour répondre à l'explosion de la demande de français et l'impossibilité d'y satisfaire par des moyens traditionnels de formation en présentiel, est proposée toute une gamme d'outils tels qu'une formation en ligne aux concepts fondamentaux de la didactique s'adressant aux enseignants dans le cadre de la formation continue, une plate-forme de partage pour les étudiants de français « French in India », ou encore un site « Salle des professeurs » conçu comme le réseau social des professeurs de français d'Asie du Sud. Le ministère met par ailleurs à disposition des administrations et des universités partenaires un dispositif d'experts techniques internationaux encore important (120) et environ 150 stagiaires MasterFle, dont la mission principale est de soutenir les systèmes de formation initiale et continue des enseignants.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50073

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : Francophonie

Ministère attributaire : Francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1498

Réponse publiée au JO le : [25 mars 2014](#), page 2840